



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](http://cliquant.ici) ou sur impots.gouv.fr

M GUILLERAULT YVES WILLIAM
ANDRE
EN CAVAYE
81570 VIELMUR SUR AGOUT

Vos références

Numéro fiscal (C) : 01 31 497 404 241
Référence de l'avis : 20 65 4081351 27
Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0050246 97
RUM* : FR46ZZZ005002M365005024697
Numéro de propriétaire : 238 G00022 D

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4101 MBKTDK
M GUILLERAULT YVES WILLIAM A

PROP/INDIVIS 11141 MBKTDL
MME LANIECE FLORENCE Y

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 08/09/2020
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 169,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 769,00 €

Acomptes mensuels versés 600,00 €

65005

Compte à débiter :
FR76 1780 7000 425X XXXX XXX4 991
MME GUILLERAULT FLORENCE
BP OCCITANE BAGNERES DE

Prochaines échéances 2020 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2020

15 SEPTEMBRE 2020	75,00 €
15 OCTOBRE 2020	75,00 €
16 NOVEMBRE 2020	19,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2021 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2021 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2021	76,00 €	15 JUIN 2021	76,00 €
15 FEVRIER 2021	76,00 €	15 JUILLET 2021	76,00 €
15 MARS 2021	76,00 €	16 AOUT 2021	76,00 €
15 AVRIL 2021	76,00 €	15 SEPTEMBRE 2021	76,00 €
17 MAI 2021	76,00 €	15 OCTOBRE 2021	76,00 €

Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 * du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
 - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :
TRES BAGNERES BIGORRE CAMPAN
32 AVE GERUZET BP 129 - 65201 BAGNERES DE BIGORRE
Tél : 05 62 95 02 85
 - pour le montant de votre impôt :
SERV DEPT DES IMPOTS FONCIERS HAUTES PYRENEES - CELLULE FONCIERE DEPARTEMENTAL
1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9
Tél : 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 65 HAUTES PYRENEES

Commune : 238 LABASSERE

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2019	6,12 %	%	2,80 %	24,69 %	0,196 %	13,26 %	0,273 %	
	Taux 2020	6,12 %	%	2,80 %	24,69 %	0,172 %	13,26 %	0,272 %	
	Adresse	18 CAMI DE COULAROUSE							
	Base ①	1185		1185	1185	1185	1185	1185	
	Cotisation	73		33	293	2	157	3	561
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2019	72		33	289	2	155	3	
	Cotisations 2020	73		33	293	2	157	3	561
Variation	+1,39 %	%	0 %	+1,38 %	0 %	+1,29 %	0 %		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2019	51,55 %	%	2,86 %	67,60 %	0,695 %	26,60 %	0,718 %	
	Taux 2020	51,55 %	%	2,86 %	67,60 %	0,649 %	26,50 %	0,762 %	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles	197		197			246	197	
	Cotisations 2019	101		6			65	1	
	Cotisations 2020	102		6			65	2	175
	Variation	+0,99 %	%	0 %	%	%	0 %	+100,00 %	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :			
Base Collectivité				8		Droit fixe :			
La base communale des terres agricoles exonérée est de 49 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale				33
					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
					Dégrèvement JA Collectivité				
					Montant de votre impôt :				769
Références administratives : 650 50 021 005 238 238 S N									